

«Code Déontologique et Conditions d'Adhésion» à « Affinité Plus ».

Introduction.

Le code déontologique et les conditions d'adhésion à «Affinité Plus» sont la propriété de «Affinité Plus» et ne peuvent faire l'objet – sans accord écrit préalable, ni d'une reproduction partielle ou totale, ni d'une quelconque exploitation à d'autre usage que celui privé de l'ADHÉRENT qui souscrit une formule d'adhésion à «Affinité Plus».

A défaut d'accord préalable, «Affinité Plus» se réserve le droit de toutes poursuites pénales et civiles prévues par la loi à l'encontre de tout contrevenant.

«Affinité Plus» est un service de rencontres réservé aux personnes majeures sans aucune distinction ni ethnique, ni religieuse, ni politique. L'ADHÉRENT adhère à «Affinité Plus» dans le but d'accroître ses relations amicales et/ou de réaliser une rencontre et/ou de développer ses capacités à communiquer et/ou de bénéficier de l'organisation de loisirs avec des personnes ayant les même affinités au niveau local, départemental, régional, national ou international.

Le service «Affinité Plus» dénommé : « Les liens de l'hexagone » est uniquement accessible par internet et seul service proposé en ligne avec possibilité de paiement sécurisé E.Transactions.

«Affinité Plus» propose d'autres services comme « *Les rencontres Franco-Malgaches* » (vu sur Arte en feuilleton documentaire), « *Dédicace* », « *Rencontres à la carte* », « *Quelqu'un quelque part* » qui sont exclusivement commercialisés au siège social de l'agence «Affinité Plus» sis 12, Avenue Bollée, 72000 LE MANS.

Pour devenir ADHÉRENT à «Affinité Plus», il est obligatoire de prendre connaissance des conditions ci-après développées, constituant le «Code Déontologique et Conditions d'Adhésion».

L'ADHÉRENT s'engage à appliquer toutes les dispositions des présentes conditions afin que le service de «Affinité Plus» reste un service complet, de qualité, dans le plus grand respect de chacun des ADHÉRENTS.

L'ADHÉRENT s'engage à tirer le meilleur parti de lui-même pour concrétiser sa recherche.

Article 1 : Définitions des termes

Dans le présent « Code de Déontologie et Conditions d'Adhésion » à «Affinité Plus», les termes utilisés ont la signification suivante :

« **Affinité Plus** » ou « **AFFINITE PLUS** » désigne le prestataire d'un ensemble de services. Le service « Les liens de l'hexagone » est le seul service de «Affinité Plus» accessible sur internet. Tous les autres services de «Affinité Plus» tel que « Les rencontres Franco-Malgaches », « Dédicace », « Rencontres à la carte », « Quelqu'un quelque part » ne sont pas accessible sur internet.

«Affinité Plus» propose son service aux personnes majeures libres de tous engagements.

« **Adhésion** » désigne l'acte d'achat en ligne de la prestation de service proposée par «Affinité Plus» à l'Article 4 de ce «Code Déontologique et Conditions d'Adhésion». Cette Adhésion est valable pour la durée souscrite par l' ADHÉRENT,

lors de sa commande en ligne, conformément aux différentes prestations visées à l'Article 4.

Tous les équipements informatiques et outils de télécommunications ainsi que leurs entretiens, nécessaires à la réalisation d'une adhésion à «Affinité Plus» sont à la seule charge de l'ADHÉRENT.

« **ADHÉRENT** » désigne une ou plusieurs personnes qui a/ont valablement payé une adhésion à «Affinité Plus» dans le but d'utiliser les services en ligne proposés par «Affinité Plus».

« **E. Transactions** » désigne le système sécurisé du Crédit Agricole de paiement en ligne par carte bancaire.

« **Les liens de l'Hexagone** » désigne le nom du seul service commercialisé en ligne par «Affinité Plus».

Article 2 : Définitions des services présentés sur le site «Affinité Plus»

Article 2- 1 : « Rencontres Franco-Malgaches »

Le service «Affinité Plus» dénommé : « *Rencontres Franco-Malgaches* » n'est pas commercialisé sur internet. Ce service est une spécialité de «Affinité Plus» depuis 1996. Il est commercialisé au siège social de «Affinité Plus» 12, Avenue Bollée 72000 Le Mans.

Article 2-2: « Les liens de l'hexagone »

Le service «Affinité Plus» dénommé « **Les liens de l'hexagone** » (voir coût des prestations à l'Article 4) est accessible et commercialisé sur internet. Ce service se décline en deux prestations différentes : **Prestations classiques** : « **Contacts émois** », et/ou **Prestations prestiges** : « **Conseils et dialogues** ».

Article 2-2-1 : Les prestations classiques

« **Contacts émois** » proposées par «Affinité Plus» est un service qui permet à chaque ADHÉRENT d'entrer directement en contact avec d'autres ADHÉRENTS qui ont souscrit aux mêmes prestations de service, via les adresses électroniques, transmises par l'ADHÉRENT.

Article 2-2-2: Les prestations prestiges

« **Conseils et dialogues** » proposées par «Affinité Plus» est un service qui permet à l'ADHÉRENT de dialoguer par courrier électronique avec «Affinité Plus» dans le but d'obtenir des conseils et un suivi des relations engagées entre ADHÉRENTS. Ce service permet aussi d'entrer en contact directe entre ADHÉRENT.

Article 3 : Conditions d'adhésion à «Affinité Plus»

Dès que l'ADHÉRENT a complètement renseigné «Affinité Plus», lors de son identification obligatoire en complétant le questionnaire en ligne sur son identité et que son paiement est validé, l'ADHÉRENT bénéficiera d'un accès - en fonction de la durée d'adhésion choisie - aux services de «Affinité Plus» à tous moments de son choix pendant la durée de son adhésion.

Article 3-1 : Droit de rétractation

Conformément à la loi n°89-421 du 23 juin 1989, l'ADHÉRENT dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la mise à disposition du service pour exercer son droit de rétractation, sans aucune pénalité.

Passé ce délai, l'ADHÉRENT ne peut plus user de ce droit et doit faire enregistrer son paiement de la prestation de service choisie à «Affinité Plus».

L'adhésion à «Affinité Plus» est un forfait non révisable pour une période de 3, 6 ou 12 mois.

Après le délai légal de rétractation, l'adhésion à la prestation est entièrement due à «Affinité Plus».

Article 3-2 : Obligations de l'ADHÉRENT

L'ADHÉRENT a l'obligation de fournir à «Affinité Plus» tous les renseignements personnels exacts et précis nécessaires à la constitution de son dossier.

L'ADHÉRENT ne doit en aucun cas se servir de «Affinité Plus» à des fins professionnelles, commerciales.

L'ADHÉRENT ne doit en aucune manière faire de racolage ou avoir un comportement incitatif à la prostitution à l'égard des autres ADHÉRENTS «Affinité Plus».

L'ADHÉRENT ne doit en aucune manière ni tenir, ni échanger, ni diffuser des propos à caractère racistes, injurieux, obscènes, outrageux, offensants, xénophobes, violents à l'égard des autres ADHÉRENTS de « Affinité plus » ou de «Affinité Plus».

L'ADHÉRENT ne doit jamais se présenter au domicile d'un autre ADHÉRENT sans y avoir expressément été invité par celui-ci.

L'ADHÉRENT doit respecter dans ses échanges, sa correspondance ou ses relations avec les autres ADHÉRENTS et avec «Affinité Plus» une absolue courtoisie.

L'ADHÉRENT s'engage à agir en respectant les usages et les bonnes mœurs.

L'ADHÉRENT s'engage à ne pas transmettre à d'autres personnes ADHÉRENTS ou non ADHÉRENTS à «Affinité Plus» ses mots de passe et/ou identifiant permettant l'accès sur le site «Affinité Plus» par d'autres personnes que l'ADHÉRENT lui-même.

L'ADHÉRENT s'engage à ne transmettre à quiconque et sous aucun prétexte, les noms, adresses postales, adresses électroniques des ADHÉRENTS dont il aura eu connaissance, ces renseignements étant confidentiels.

Article 3-3 : Résiliation d'office

Le manquement aux Obligations de l'ADHÉRENT définies à l'Article 3-2 constitue un acte grave. Dans ce cas, «Affinité Plus» peut à tout moment résilier l'adhésion de l'ADHÉRENT. L'ADHÉRENT ne pourra alors, réclamer à « Affinité Plus » aucune

indemnité ni remboursement. «Affinité Plus» se réserve le droit de toutes poursuites à l'encontre de tout ADHÉRENT contrevenant à ses Obligations.

Article 3-4 : Obligations de «Affinité Plus»

«Affinité Plus» assure une prestation de service à distance et par voie électronique à l'ADHÉRENT. «Affinité Plus» n'a pas les moyens techniques d'identifier l'ADHÉRENT qui s'adresse à «Affinité Plus», ni les moyens de gérer, vérifier ni intervenir dans les échanges directes entre les différents ADHÉRENTS de «Affinité Plus».

L'ADHÉRENT qui s'adresse à «Affinité Plus» est seul responsable de ses actes et «Affinité Plus» ne peut en aucune manière être tenu pour responsable des fausses allégations, déclarations de l'ADHÉRENT ou des conséquences dommageables des affirmations inexactes ou mensongères ou encore du comportement de l'ADHÉRENT.

En cas d'indisponibilité technique informatique du site «Affinité Plus» pendant une période égale ou supérieure à 75% cumulée sur le temps choisi d'adhésion, l'ADHÉRENT pourra après justification et sur simple demande, être prorogé de la moitié du temps de sa prestation.

«Affinité Plus» ne peut être tenu responsable des conditions techniques particulières d'accès en ligne de l'ADHÉRENT in nerrant à sa propre connexion à internet.

Article 4 : Prix et modalités de paiement

Les prestations de service de «Affinité Plus» sont payantes.

L'accès aux services suppose que l'ADHÉRENT, conformément à l'article L 121-20-2, n'a pas fait usage de son droit de rétractation comme indiqué à l'article 3 de ce Code de Déontologie et Conditions d'Adhésion.

L'ADHÉRENT devra s'acquitter en fonction de son choix :

Pour les Prestations classiques : « **Contact**s émois » :

- 3 mois d'adhésion à 23,90 € ttc/mois qui seront facturés en un paiement de 71,77 € ttc
- 6 mois d'adhésion à 21,90 € ttc/mois qui vous seront facturés en un paiement de 131,40 € ttc
- 12 mois d'adhésion à 16,59 € ttc/mois qui vous seront facturés en un paiement de 199,00 € ttc

Pour les Prestations prestiges : « **Conseils et dialogues** » :

- 3 mois d'adhésion à 39,90 € ttc/mois qui vous seront facturés en un paiement de 119,70 € ttc
- 6 mois d'adhésion à 33,90 € ttc/mois qui vous seront facturés en un paiement de 203,40 € ttc
- 12 mois d'adhésion à 29,90 € ttc/mois qui vous seront facturés en un paiement de 358,80 € ttc

Les montants des forfaits d'adhésion sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (ttc).

Au terme échu de l'adhésion, celle-ci n'est pas renouvelée. Il appartient à l'ADHÉRENT de réitérer ou de proroger la durée de son adhésion.

«Affinité Plus» est aussi part ailleurs une agence de rencontre en vue de la réalisation d'unions stables et durables. Pour l'adhésion à ces services spécifiques, il

faut prendre contact directement avec le siège social situé 12 Avenue Bollée 72000 Le Mans.

Article 5 : Propriété des informations renseignées par l'ADHÉRENT

L'ADHÉRENT «Affinité Plus» est incité à fournir des informations variées le concernant et concernant sa vie privée. Ces informations sont nécessaires à la constitution et à la gestion informatique de son dossier. «Affinité Plus» demande à l'ADHÉRENT d'être sincère dans les réponses apportées par lui au questionnaire en ligne.

Toutes les informations recueillies par «Affinité Plus» peuvent contenir des coordonnées téléphoniques, postales, photographiques, ou encore des informations d'ordre très personnelles ; ces informations resteront la propriété de «Affinité Plus» qui se chargera de rédiger le dossier de l'ADHÉRENT en respectant sa personnalité, afin de valoriser sa demande sans distinction particulière de race, de religion ni d'appartenance politique d'aucune forme.

Le Code Déontologique et les Conditions d'Adhésion respecteront la confidentialité des données personnelles de l'ADHÉRENT qui pourra utiliser un pseudo à la place de son prénom.

Article 6 : Respect de la vie privée de l'ADHÉRENT

Très attaché aux valeurs fondamentales de la liberté individuelle et conformément aux articles 39 et 40 de la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, «Affinité Plus» permet à chaque ADHÉRENT un droit d'accès, de rectification ou de modification des données le concernant. Il suffit pour cela à l'ADHÉRENT concerné de prendre contact avec info@affinitéplus.fr ou directement par lettre au siège social «Affinité Plus» 12, Avenue Bollée 72000 LE MANS afin de réaliser les changements et modifications souhaités par l'ADHÉRENT.

Article 7 : Résiliation anticipée

Chaque ADHÉRENT peut mettre fin à son adhésion sur simple demande par lettre au siège social : «Affinité Plus» 12, Avenue Bollée 72000 LE MANS, sans avoir à motiver son vœux de résiliation et sans préjudice.

Dans ce cas, l'ADHÉRENT sera remboursé des périodes entières de l'adhésion qu'il n'aura pas utilisé. Chaque mois, entamé tout ou partie est dû à «Affinité Plus».

L'ADHÉRENT recevra un courrier électronique notifiant la prise d'effet de sa résiliation et du montant remboursable de son adhésion, dans un délais maximum de 60 jours.

Article 8 : Liaisons entre ADHÉRENTS

« Affinité Plus » peut fournir à l'ADHÉRENT des données personnelles concernant un/des ADHÉRENTS « Affinité Plus » qui ont souhaité une relation directe entre ADHÉRENT.

« Affinité Plus » ne fournira une/des adresses informatiques à un/des ADHÉRENTS « Affinité Plus » dans la condition expresse que l'ADHÉRENT « Affinité Plus » à autorisé la divulgation de cette information.

« Affinité Plus » ne peut en aucune manière être tenu responsable du contenu des échanges alors provoqués entre un/des ADHÉRENTS « Affinité Plus » qui communiqueront directement entre eux.

Article 9 : Limitation de responsabilité

« Affinité Plus » ne pourra voir sa responsabilité engagée par un ADHÉRENT que dans la condition expresse que « Affinité Plus » à manqué à ses obligations comme indiqué à l'article 3-3 ci-dessus.

L'ADHÉRENT qui s'adresse à « Affinité Plus » est majeur et librement consentant pour adhérer aux services de « Affinité Plus ».

« Affinité Plus » ne peut en aucune manière être tenu pour responsable de l'acte d'adhésion de l'ADHÉRENT.

Article 10 : Responsabilités

Les renseignements fournis par l'ADHÉRENT sur lui-même, le sont sous sa propre responsabilité. « Affinité Plus » ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences dommageables des déclarations inexactes de l'ADHÉRENT et de ses suites.

Article 11 : Litige

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, le tribunal du Mans sera seul compétent pour tous litiges, y compris la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation et ses conséquences du Code Déontologique et Conditions d'Adhésion.

Article 12 : Qui est Affinité Plus ?

« Affinité Plus » est un établissement commercial inscrit au registre du commerce sous le numéro de SIRET : 383 222 148 00025, code APE 930 N.

Siège Social : 12, Avenue Bollée 72000 LE MANS France Téléphone 02.43.82.21.21
Directrice/Fondatrice : Madame Muriel FIEZ.